

Proposition d'un dividende 2019 par action ajusté à 2,0 € Report de l'Assemblée Générale au 27 mai 2020 et réunion à huis clos

Nouvelle proposition de dividende au titre de l'exercice 2019

Dans la continuité des actions déjà annoncées pour soutenir les entreprises fragilisées et plus globalement l'économie, la Société de La Tour Eiffel, acteur de référence de l'immobilier de bureaux sur le Grand Paris et dans les régions à fort potentiel, répond à l'appel des pouvoirs publics français en proposant un ajustement à la baisse du montant de la distribution de son dividende à 2,0 € par action, contre 2,25 € comme annoncé lors de la publication des résultats annuels du 5 mars 2020.

La distribution du dividende interviendra le 15 juin 2020, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2020.

Cette décision a été prise par le Conseil d'Administration de la Société réuni le 14 avril 2020. Le niveau de distribution proposé permet de satisfaire aux obligations de distribution du Groupe pour l'exercice 2019 résultant du régime SIIC.

Le montant de la distribution conservée dans la Société représente 4,1 M€. Il renforce les marges de manœuvre de la foncière face au dispositif d'accompagnement déployé au bénéfice des locataires afin de mieux affronter les conséquences de la crise économique provoqué par le Covid-19.

« Notre solidité financière, ainsi que la résilience de notre modèle économique, nous permettent de respecter l'ensemble de nos engagements ; il est de notre responsabilité, et de celle de nos actionnaires qui nous suivent dans cette démarche, de répondre à l'appel de solidarité des pouvoirs publics français qui s'inscrit dans nos valeurs en adaptant notre versement de dividende » indique Thomas Georgeon, Directeur général de la Société de la Tour Eiffel.

Report et modalités de tenue de l'Assemblée Générale à huis-clos

Le Conseil d'Administration de la Société de la Tour Eiffel s'est réuni le 14 avril 2020 en audioconférence afin notamment de reporter la tenue de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire de la Société initialement prévue le 30 avril 2020 et de décider de la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire (ci-après l'Assemblée) de la Société au 27 mai 2020 à 10 heures.

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 des restrictions de circulation et des mesures de confinement imposées par le Gouvernement, le Conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, que l'Assemblée se tiendrait exceptionnellement à huis clos sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

L'avis préalable à l'Assemblée, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée, sera publié dans les délais réglementaires au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO).

Compte-tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement à l'Assemblée, ni de s'y faire représenter physiquement, ces derniers pourront uniquement voter par correspondance ou donner pouvoir au Président par correspondance en utilisant le formulaire prévu à cet effet. Les modalités de vote par mandat seront adaptées en fonction des dispositions réglementaires en cours de publication.

Exceptionnellement, compte-tenu du fait que les actionnaires ne pourront pas poser de questions orales ni proposer des amendements ou résolutions nouvelles pendant l'assemblée générale, la Société a décidé d'accepter de recevoir et de traiter, les questions écrites des actionnaires envoyées par mail à l'adresse actionnaires@stoureffel.com accompagnées de l'attestation d'inscription en compte, après la date limite réglementaire, jusqu'au 25 mai 2020 à 8 heures 30.

Pour toutes questions relatives à l'Assemblée du 27 mai 2020, nous invitons les actionnaires à nous envoyer de préférence un mail à l'adresse dédiée actionnaires@stoureffel.com.

D'une façon générale, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée sur le site <http://www.societetoureffel.com/assemblees-generales>.

Contacts

Relations Presse

Laetitia Baudon – Directrice Conseil

Agence Shan

Tél. + 33 (0)1 44 50 58 79

+33 (0) 6 16 39 76 88

laetitia.baudon@shan.fr

Relations Investisseurs

Florent Alba – Directeur Conseil

Agence Shan

Tél. +33 (0) 1 44 50 03 84

florent.alba@shan.fr

A propos de la Société de la Tour Eiffel

La Société de la Tour Eiffel, avec un patrimoine de 1,9 Md€, est une foncière tertiaire intégrée à forte culture de services. Opérant sur l'ensemble du cycle immobilier, elle accompagne ses clients, des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, par une pratique exigeante de gestion directe de ses actifs situés dans des territoires à fort potentiel de croissance. La foncière inscrit la gestion de son patrimoine immobilier, aujourd'hui en forte expansion, dans la durée, avec un plan de recentrage stratégique du portefeuille 100 % bureaux, 80 % Grand Paris et 20 % en Région à potentiel et s'est imposée comme un acteur de référence.

Société de la Tour Eiffel est cotée sur Euronext Paris (compartiment B) – Code ISIN : FR0000036816 – Reuters : TEIF.PA – Bloomberg : EIFF.FP – Membre des indices IEIF Foncières, IEIF Immobilier France

www.societetoureiffel.com